

Donzenac, le 19 septembre 2016

Objet : Restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin de Donzenac – Appel au mécénat

Mesdames, Messieurs,

Classé Monument Historique depuis 1932, le clocher de l'Eglise Saint Martin fait la fierté de notre commune et de ses habitants. Il constitue l'élément majeur de notre patrimoine local et nous rappelle nos racines, notre histoire...

Malgré de nombreux travaux de restauration entrepris aux XIXe et XXe siècles, cet édifice présente aujourd'hui certains désordres alarmants, notamment d'importantes fracturations des pierres de taille, à l'origine de chutes de matériaux répétées.

La commune a fait réaliser un diagnostic de l'ouvrage par un architecte des monuments historiques afin de dresser un état des lieux complet, comprenant le bilan sanitaire de ses maçonneries, sculptures, éventuelles polychromies et installations techniques, en vue de sa restauration.

Une expertise extérieure a été menée à la nacelle en 2015 et a permis d'approcher au plus près l'ensemble des parements concernés et a donné l'opportunité de déposer d'urgence les pierres les plus instables, présentant un danger immédiat ou à court terme pour le public.

L'observation de ces désordres extérieurs a été complétée par un repérage, à pied d'œuvre, des pathologies des structures intérieures.

Évalués à 1 606 640 €, la réalisation des travaux de restauration du clocher revêt un intérêt capital pour Donzenac tant en termes de sécurité, qu'au regard de la préservation de ce qui fait le cœur même de notre cité, à savoir son clocher médiéval. Malgré le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental, la part restant à la charge de la commune s'avère encore trop importante.

Aussi nous faisons appel à la Fondation du Patrimoine créée par la loi du 2 juillet 1996 dont la vocation est de soutenir les projets de restauration et de valorisation du patrimoine qui créent de la valeur pour nos territoires. Avec son aide, nous lançons un appel au **Mécénat Populaire et au Mécénat d'Entreprise** dans le cadre d'une souscription publique ouverte à tous, habitants, entreprises, associations et amis de la commune.



Si vous souhaitez soutenir ce projet et quelle que soit votre contribution, sachez que votre participation nous sera très précieuse et particulièrement appréciée. Vous pourrez en outre bénéficier d'avantages fiscaux (*), mais avant toute chose, vous participerez à la restauration d'un monument historique vieux de plus de 700 ans et laisserez durablement votre empreinte dans la pierre.

En vous remerciant par avance pour votre généreuse mobilisation, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le clocher de Donzenac a toujours été considéré par ses habitants comme le monument le plus emblématique de notre belle cité en termes d'identité et d'histoire.
Je sais votre attachement à cet édifice remarquable, à sa légende et plus généralement à votre commune et ne doute pas de votre générosité afin qu'il retrouve tout son éclat.
Bonne nuit et soyez en chaleureusement remerciés -
Jr. Laporte



(*)Avantages fiscaux :

- **Vous êtes un particulier :** vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Vous êtes soumis à l'ISF :** vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €.
- **Vous représentez une entreprise :** vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant de votre don, dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires annuel HT.

Modalités :

- Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – Clocher de Donzenac ».
- Les dons doivent être adressés soit à la Mairie de Donzenac, place de la Liberté, 19270 Donzenac, soit à la Fondation du Patrimoine - La Minoterie à Cylindres - 2 route de Saint Jean Ligoure, 87260 Pierre Buffière. Faites une économie supplémentaire en faisant votre don en ligne dans la rubrique projets publics du site: www.fondation-patrimoine.org

La Fondation du Patrimoine : un acteur du développement local en Limousin. C'est depuis 16 ans :

- **Plus de 356 projets publics** et plus de 810 **projets privés** aidés en Limousin.
- Près de **40 000 donateurs** (particuliers, associations et entreprises) mobilisés autour des projets dans le cadre du Mécénat Populaire et du Mécénat d'Entreprise.
- Plus de **120 millions d'euros de travaux** soutenus dans notre région
- Plus de 23 400 000€ d'aide de la Fondation du Patrimoine, dont l'abandon par l'Etat de recette fiscale.
- Plus de **3 600 emplois ainsi maintenus ou créés en Limousin**, d'après l'Insee

Les projets culturels sont un bon antidote à la crise économique !

La Fondation du Patrimoine, « organisme mi-public, mi-privé », est la seule fondation dont les missions, les ressources, mais aussi le conseil d'administration, ont été fixés par le Parlement par la loi du 2 juillet 1996.